



## Commission Régionale de l'Arbitrage Section Administrative

### PV N°1

Réunion du 31 juillet 2020

Participants : Y. LE BIVIC – C. POTARD – B. DELORME

En raison des contraintes liées à la crise sanitaire, cette réunion est effectuée en visio-conférence.

#### INFORMATION IMPORTANTE - RAPPEL

La C.R.A informe la totalité des arbitres officiant sur les compétitions de Ligue, toutes catégories confondues, à l'exception des rares compétitions pour lesquelles la feuille de match papier est encore d'usage, que l'utilisation du rapport lié à la FMI via MyFFF est OBLIGATOIRE dès le début de la saison 2020/2021. Le non-respect de cette directive entraînera pour l'arbitre fautif le traitement d'une "sanction administrative".

#### I. COURRIERS

##### 1. DISTRICTS

- DISTRICT 92 du 17/06/2020. **Pris note.**

##### 2. ARBITRES

- M. MARMION Bernard, du 01/07/2020.
- M. THERON Jacques, du 10/07/2020.
- M. DUFOUR Alain, du 10/07/2020.
- M. BODINEAU Michel, du 19/07/2020.
- M. LOPEZ Eugène du 25/06/2020.

Demandes de renouvellement de licences d'arbitre honoraire.

**La Section transmet ces demandes au Comité de Direction pour suite à donner.**

**Candidatures au poste d'observateur de Ligue :**

M. DIAKITE Mohamed Moriba du 24/07/2020.

M Julien REYNET – Arbitre Fédéral 4 du 26/07/2020

**La Section transmet ces demandes au Comité de Direction avec avis favorable.**

#### II. SITUATION DES EFFECTIFS

##### 1. MUTATIONS

**Dossier de M. LAHOUZI Boudjema**, arbitre R3, demandant sa mutation en Ligue de PARIS I.D.F. en provenance de la Ligue BOURGOGNE FRANCHE-COMTE.

**La Section lui adresse le dossier médical de la saison 2020/2021 à remplir dans les meilleurs délais et demande son dossier à sa Ligue d'origine.**

**Elle demande également à M. LAHOUAZI de lui communiquer son adresse en Ile de France, élément indispensable au traitement de son dossier.**

**Dossier de M. GIBOULOT Ludovic**, arbitre AR2, demandant sa mutation en Ligue de PARIS I.D.F. en provenance de la Ligue de NOUVELLE-AQUITAINE.

**La Section lui adresse le dossier médical de la saison 2020/2021 à remplir dans les meilleurs délais et réclame son dossier à sa Ligue d'origine.**

**Dossier de M. OUMOZOUNE Houssni**, arbitre R3, demandant sa mutation en Ligue de PARIS I.D.F. en provenance de la Ligue d'OCCITANIE.

**Son dossier médical de la saison 2020/2021 ayant été transmis à son ancienne Ligue, la Section réclame l'intégralité de son dossier à sa Ligue d'origine.**

**Dossier de M. SERVIERE Emilien**, arbitre AR1, demandant sa mutation en Ligue de PARIS I.D.F. en provenance de la Ligue d'OCCITANIE.

**La Section réclame son dossier à sa Ligue d'origine, son dossier médical étant désormais complet.**

**Dossier de M. GEDIK Jimmy**, arbitre Candidat Ligue, demandant sa mutation en Ligue de PARIS I.D.F. en provenance de la Ligue du GRAND-EST.

**La Section réclame son dossier à sa Ligue d'origine, son dossier médical étant désormais complet.**

**Dossier de M. BEKER Yohan**, arbitre R1, demandant sa mutation en Ligue de PARIS I.D.F. en provenance de la Ligue d'OCCITANIE.

**La Section réclame son dossier à sa Ligue d'origine, son dossier médical étant désormais complet.**

**Dossier de M. CARUGE Steeve**, arbitre R2, demandant sa mutation en Ligue de PARIS I.D.F. en provenance de la Ligue de MARTINIQUE.

**M. CARUGE n'ayant pas officié lors des 2 dernières saisons, la Section transmet son dossier au District du Val d'Oise pour suite à donner.**

**Dossier de M. DIALLO Racine**, arbitre demandant sa mutation en Ligue de PARIS I.D.F. en provenance de la Fédération Sénégalaise de Football.

**La Section lui adresse le dossier médical de la saison 2020/2021 à remplir dans les meilleurs délais et réclame son dossier à sa Fédération d'origine.**

**Elle demande également à M. DIALLO de lui communiquer son adresse en Ile de France, ainsi qu'un titre de séjour justifiant de sa présence sur le territoire national, éléments indispensables au traitement de son dossier.**

**Dossier de M. REYNET Julien**, arbitre F4, demandant sa mutation en Ligue de PARIS I.D.F. en provenance de la Ligue d'OCCITANIE.

**Dossier validé par la FFF.**

**Départ de M. LLEWELLYN Steven**, arbitre Fédéral 4 vers la Ligue de Méditerranée.

**Le dossier de M. Steven LLEWELLYN est transmis à sa nouvelle Ligue par courrier séparé.**

**Départ de M. BOUZOUITA Youness**, arbitre R1 vers la Ligue du Centre-Val de Loire.

**Le dossier de M. Youness BOUZOUITA est transmis à sa nouvelle Ligue par courrier séparé.**

**Départ de M. RAHAL Julien**, arbitre R1 vers la Ligue de la Réunion.

**Le dossier de M. Julien RAHAL est transmis à sa nouvelle Ligue par courrier séparé.**

**La section remercie chaleureusement MM. Steven LLEWELLYN, Youness BOUZOUITA et Julien RAHAL pour les nombreux et multiples services rendus à l'arbitrage francilien.**

## 2. REPRISE ARBITRAGE

**M. TAGHAVI ZARGAR Jean Christophe**, arbitre R3, du 01/07/2020.

Suite de sa demande motivée et acceptée, M. TAGHAVI ZARGAR Jean Christophe était en congé sabbatique pour l'exercice 2019/2020. Il émet le souhait de reprendre son activité d'arbitre pour la saison à venir.

**La Section accède à sa requête, et l'informe qu'il ne sera désigné qu'après réussite des tests physiques liés à sa catégorie.**

## 3. ANNEE SABBATIQUE

**Courriel du 19/06/2020 de M. RAFFIN Fortune**, arbitre Ligue Football Diversifié (club d'appartenance 524833 F.C. GRIGNY) qui sollicite un congé sabbatique motivé pour raisons médicales pour la saison 2020-2021

La Section lui accorde le congé sabbatique pour la saison 2020/2021.

M. RAFFIN ne pourra pas effectuer le nombre de matchs minimum requis au statut de l'arbitrage (15 matchs). Il lui appartient de se rapprocher de la Section, avant le 15 mai 2021 afin de lui notifier ses intentions pour la saison 2021/2022.

**Copie de la présente information transmise au club du F.C. GRIGNY.**

**Courriel du 28/06/2020 de Mme BEAUVAIS Leslie**, arbitre Ligue Féminine (club d'appartenance 500221 C.A. PARIS) qui sollicite un congé sabbatique motivé pour raisons professionnelles pour la saison 2020-2021

La Section ne lui accorde pas le congé sabbatique sollicité pour la saison 2020/2021, ses dossiers administratif et médical n'étant pas renouvelés.

**Courriel du 07/07/2020 de M. LEROY Cyril**, arbitre R2 (club d'appartenance 519111 U.S. FONTENAY AUX ROSES) qui sollicite un congé sabbatique motivé pour raisons professionnelles pour la saison 2020-2021

La Section ne lui accorde pas le congé sabbatique sollicité pour la saison 2020/2021, ses dossiers administratif et médical n'étant pas renouvelés.

**Courriel du 22/07/2020 de M. EL MRABET Yazid**, arbitre Elite Régional (club d'appartenance 550114 VIKING CLUB DE PARIS) qui sollicite un congé sabbatique motivé pour raisons professionnelles pour la saison 2020-2021

La Section lui accorde le congé sabbatique pour la saison 2020/2021.

M. EL MRABET ne pourra pas effectuer le nombre de matchs minimum requis au statut de l'arbitrage (15 matchs). Il lui appartient de se rapprocher de la Section avant le 15 mai 2021 afin de lui notifier ses intentions pour la saison 2021/2022.

**Copie de la présente information transmise au club de VIKING CLUB DE PARIS.**

## 4. ARRET ARBITRAGE

M. DIAKITE Mohamed, arbitre R1, du 16/07/2020.

Courriel informant la C.R.A. de son intention d'arrêter l'arbitrage.

**La Section prend acte de sa décision et le remercie pour les services rendus à l'arbitrage francilien.**

## 5. AUTRE

M. ASKARNE Slimane, R2 du 15/07/2020, qui souhaite devenir arbitre assistant spécifique pour la saison à venir.

**La section accède à sa demande qui prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le classe AAR1 pour la saison 2020/2021.**

**III. COMMUNICATION AVEC LA C.R.A.****1. Communication règlementaire avec la C.R.A. et/ou le service Arbitrage**

L'adresse Courriel à utiliser est [arbitres@paris-idf.fff.fr](mailto:arbitres@paris-idf.fff.fr)

C'est l'adresse de messagerie générique (la porte d'entrée officielle) pour toute question ou demande officielle d'un arbitre.

Une question posée à un référent reste dans le cadre de la relation arbitre / référent.

Le référent pourra s'il le juge nécessaire par la suite saisir la Commission ou le C.T.R.A.

**2. Communication règlementaire avec les Commissions sportives (Statuts et Règlements, Discipline, Terrains, Commission Régionale d'Appel)**

L'adresse Courriel à utiliser est : [rapport@paris-idf.fff.fr](mailto:rapport@paris-idf.fff.fr)

Le délai de saisie sur MyFFF où d'envoi des rapports (pour les rares compétitions où la saisie est impossible) est de 48 heures maximum après le match afin que les Commissions puissent juger avec toute la célérité possible.

**3. Documents administratifs**

Ils sont disponibles dans la rubrique "**DOCUMENT**" de votre espace **MyFFF** :

Fiche d'absence à une rencontre,

Fiche de dé convocation,

Fiche de non-paiement des indemnités d'arbitrage,

Fiche de remboursement arbitre,

Rapport d'arbitrage.

\*\*\*\*\*

**Prochaine réunion sur convocation.**